



Inauguration de la Chaire «Aménager le Grand Paris»

La Chaire « Aménager le Grand Paris » a été inaugurée le mardi 11 juillet 2017 à la bibliothèque de l'IFSTTAR au Bâtiment Bienvenue en présence des représentants de l'École d'Urbanisme de Paris, de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et de cinq organismes publics impliqués dans l'aménagement opérationnel grand parisien : la Société du Grand Paris, Grand Paris Aménagement, Groupe SNI/Grand Paris Habitat, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et la Caisse des Dépôts.

La cérémonie s'est ouverte sur les discours respectifs des Présidents de l'UPEM et de l'UPEC, qui ont rappelé leur soutien à l'École d'Urbanisme de Paris, école issue du rapprochement entre l'Institut d'Urbanisme de Paris (Université Paris-Est Créteil) et l'Institut Français d'Urbanisme (Université Paris-Est Marne-la-Vallée). Elle s'est poursuivie par des moments d'échanges constructifs entre les différents intervenants. A tour de rôle, ils ont exprimé avec enthousiasme leur volonté de travailler ensemble sur ces questions d'aménagement.

Gilles Roussel, Président de l'UPEM, a indiqué combien le Grand Paris était un accélérateur du territoire, et rappelé sa labellisation I-SITE en février dernier, pour le projet FUTURE centré sur la ville de demain. « *La Chaire peut ainsi s'appuyer sur une fenêtre d'opportunité unique !* ».

Olivier Montagne, Président de l'UPEC, a souligné le caractère éminemment universitaire du projet. « *La Chaire « Aménager le Grand Paris » fait œuvre d'humanisme, d'ouverture et de dissémination de la connaissance et se met au service de l'accompagnement du changement de son territoire d'implantation* ».

Daniel Béhar, professeur à l'EUP, a introduit le débat en rappelant que l'EUP est une école novatrice et appliquée, cultivant des liens étroits avec l'action.

Cette Chaire marque une nouvelle étape dans le déploiement des activités de l'EUP sur les questions du Grand Paris, questions qu'elle a déjà investies au travers du débat public (Journées du Grand Paris) et de la formation professionnelle (DIU Agir en situation métropolitaine : le cas du Grand Paris).

Au-delà du rapprochement entre praticiens et universitaires, la Chaire « Aménager le Grand Paris » c'est aussi des praticiens qui acceptent de travailler ensemble, de mettre leurs pratiques en partage et sous la loupe des chercheurs. C'est d'ailleurs dans cet esprit que les différents partenaires de la Chaire sont intervenus, apportant chacun leur point de vue, à commencer par les grands moments historiques qui ont marqué le territoire.



Comment incarner ce changement historique ?

Catherine Barbé (Société du Grand Paris) a souligné les changements importants découlant de l'aménagement du Grand Paris. Avec la construction d'un métro en rocade et 68 gares, c'est l'ensemble du paysage urbain qui trouve un nouveau maillage, générateur d'une nouvelle géographie des flux et d'une animation urbaine inédite en de nouveaux lieux de la région. Il s'agit alors d'aménager ces lieux inscrits dans des relations inédites.

Pour **Damien Robert (Grand Paris Aménagement)**, nous sommes les « *aménageurs du bouleversement urbain engendré par le métro du Grand Paris* ». Par son ampleur, ce moment de l'aménagement de la région capitale est

Communiqué de presse
Champs-sur-Marne, le 21 juillet 2017

historique, s'inscrivant comme un nouveau jalon après les actions d'Hausmann et de Delouvrier, mais sans qu'un nom puisse lui être accolé. L'aménagement du Grand Paris est en effet une co-construction. La Chaire qui se crée rend aujourd'hui palpable le Grand Paris et l'action collective.

Par rapport aux périodes précédentes, « *on travaille dans un tissu vivant* » a précisé quant à lui **Gilles Bouvelot (Etablissement Public Foncier d'Île-de-France)**. L'aménagement des grandes friches industrielles est derrière nous. Tous les territoires sont aujourd'hui concernés, comme par exemple le tissu pavillonnaire ou la campagne métropolitaine. Il faut aussi penser à d'autres dimensions : la demande par exemple de nature en ville.

Ces nouveaux projets, techniques et compétences ont été abordés dans la suite de la table ronde.



Un travail sur de nouveaux objets

Thierry Berthier (Groupe SNI) a mis l'accent sur l'accélération du cycle de production. En fin de production « *nous sommes secoués dans nos pratiques* ». Il s'agit de réfléchir à de nouveaux produits : co-living, co-working ; à de nouvelles questions : par exemple la place du digital et ses implications éthiques, juridiques...

Face à ces évolutions, le projet urbanisme, l'opération d'aménagement, nécessitent de nouvelles compétences que les opérateurs, du moins ceux ayant une taille critique, vont chercher ailleurs de leur cercle traditionnel de partenaires.

Pour **François Elia (Caisse des dépôts)**, dans ce contexte exceptionnel, la Caisse des dépôts doit se montrer « *agile* ». Il faut en particulier développer une ingénierie territoriale pour tous les porteurs de projets, et ceci dans un contexte de rareté des financements. Cette ingénierie est celle également de l'aménagement urbain et son intégration aux planifications territoriales.

Enfin, **Jean-Yves Le Bouillonnet (Maire de Cachan, Président du conseil de surveillance de la SGP)** est intervenu du public pour apporter le point de vue des

collectivités territoriales. Ces dernières sont intéressées par les travaux de cette Chaire. Les élus ont besoin de théorie pour agir et d'être accompagnés pour se forger une connaissance commune.

La table ronde a été complétée par l'intervention de **Nadia Arab, Professeur à l'EUP**, qui a présenté la Chaire « Aménager le Grand Paris » comme une opportunité pour déplacer la focale de la recherche sur les pratiques et les acteurs de l'aménagement urbain, thématiques relativement peu abordées par la recherche urbaine.

« *Nous avons tout intérêt à ouvrir, ensemble, les boîtes noires de la recomposition en cours des acteurs de l'aménagement, notamment ceux relevant de la sphère publique ou parapublique, à étudier l'évolution des pratiques telles que la remontée en amont du projet des questions de gestion urbain, ou encore, celle, corollaire des acteurs privés sur les phases amont des projets* ».

La conclusion a été donnée par **Taoufik Souami, co-directeur de l'EUP**. Il a rappelé les deux caractéristiques de la Chaire. 1- Les organismes opérationnels y contribueront tout autant que l'École car il n'y aura pas d'un côté sponsors et de l'autre côté penseurs. 2- la Chaire s'appuiera largement sur des activités de formation comme un espace en retrait permettant d'étudier ces nouvelles manières d'aménager et leurs produits. Ce retrait sera nécessaire pour aborder les incertitudes quant à la pertinence des solutions et des conséquences des aménagements conduits. Les ateliers, les mémoires, les cycles de formations courts, les auditions publiques d'experts et de chercheurs... seront des lieux d'analyse et de capitalisation des enseignements. Ces derniers seront diffusés pour contribuer à la construction d'une culture commune de l'aménagement et de sa mise en débat.

L'événement s'est terminé sur la signature de la convention de la Chaire « Aménager le Grand Paris ».



Les membres fondateurs de la Chaire

L'École d'Urbanisme de Paris

Issue de l'union entre l'Institut d'Urbanisme de Paris (Université Paris-Est Créteil) et l'Institut Français d'Urbanisme (Université Paris-Est Marne-la-Vallée), l'École d'Urbanisme de Paris (EUP) est la première école d'urbanisme en France et l'une des plus importantes d'Europe. Elle est un centre de formation proposant un master qui accueille chaque année plus de 350 étudiants et plusieurs diplômes d'Université.

www.eup.fr

Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'établissement public créé par l'État, dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et l'acquisition des matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe.

www.societedugrandparis.fr

Grand Paris Aménagement

Grand Paris Aménagement (issu de l'ex-AFTRP et du regroupement avec les EPA Plaine de France et Orly Rungis Seine Amont) est opérateur foncier et aménageur depuis 1962. Sa compétence territoriale couvre l'ensemble de l'Île-de-France. La diversité de son intervention tout comme la pluralité de ses modes d'intervention font de Grand Paris Aménagement un opérateur singulier.

www.grandparisamenagement.fr

Groupe SNI /Grand Paris Habitat

Filiale immobilière à vocation d'intérêt général de la Caisse des Dépôts, le groupe SNI est le premier bailleur français avec plus de 348 000 logements gérés sur l'ensemble du territoire, dont près de 262 000 logements sociaux et très sociaux, et plus de 86 000 logements intermédiaires et libres. Le Groupe couvre l'intégralité de l'offre locative et s'investit pour favoriser la mise en œuvre d'un véritable parcours résidentiel et d'une meilleure accessibilité à la propriété.

En janvier 2015, le groupe SNI a créé Grand Paris Habitat, un GIE qui regroupe les équipes de développement, de maîtrise d'ouvrage et de renouvellement urbain de EFIDIS, OSICA et de la SNI Île-de-France. Sa mission : la production de logements et la revalorisation du patrimoine sur le territoire du Grand Paris.

www.groupesni.fr

www.grandparisabitat-groupesni.fr

Établissement Public Foncier d'Île-de-France

L'EPF Île-de-France est l'opérateur public foncier des collectivités franciliennes. Il contribue au développement de l'offre de logements et au soutien du développement économique, par la production de foncier constructible. L'EPF Île-de-France pilote également des opérations de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national.

www.epff.fr

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France et de l'Outre-mer : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

www.caissedesdepots.fr

Contact presse :

Stéphanie Michel – 01 71 40 80 30

stephanie.michel@u-pec.fr